

- Informations complémentaires:**
- **Santé bernoise** Repérage précoce (santebernoise.ch)
 - **Office des mineurs du canton de Berne** Protection globale de l'enfant (kja.dij.be.ch/fr)
 - **Centre de Puériculture Canton de Berne** Coaching protection de l'enfant (mvp-be.ch/fr)
 - **Alliance Enfance** Cadre d'orientation pour l'éducation de l'enfance (alliance-enfance.ch)

Etapes du repérage précoce dans le domaine de la petite enfance

Observer et agir



Sur mandat du



Aide au développement des conditions cadres institutionnelles

Cette grille propose aux responsables hiérarchiques du domaine de la petite enfance une aide dans le développement d'un guide d'action interne à l'institution. Ce guide est censé servir au développement de conditions cadres permettant le repérage précoce des troubles du développement et de la mise en danger du bien-être de l'enfant. En partant des réflexions proposées, vous avez la possibilité de définir des processus, d'attribuer des responsabilités et d'introduire des instruments spécifiques dans l'institution. Cette grille est liée aux prescriptions pour la détection précoce des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant définies par l'Office cantonal des mineurs.

Terminologie: Santé bernoise utilise le mot repérage relatif au concept IP. Nous considérons le terme détection comme un synonyme.

1ère étape		2ème étape		3ème étape		4ème étape		5ème étape		6ème étape	
Accompagnement et observation au quotidien, coopération avec les parents		Observation spécifique des situations qui interpellent et de mise en danger du bien-être de l'enfant		Analyse de la situation: mesures en vue de soutenir l'enfant, la famille et l'équipe		Entretien de coopération: définir des mesures avec les parents		Suivi et évaluation de la mise en œuvre des mesures décidées		Garantir la mise en place de mesures de protection relevant de l'autorité	
Comportements répétés observés chez l'enfant ou son entourage qui attirent notre attention		Persistance de comportements qui attirent notre attention		Aucune amélioration constatée		Des mesures ont été convenues avec les parents		Le bien-être de l'enfant ne peut pas être garanti			
Repérage précoce						Mesures de protection décidées d'un commun accord			Protection relevant de l'autorité		
Le cadre institutionnel: clé de voûte des concepts relatifs à l'institution et à la pédagogie (voir Cadre d'orientation) - Quels outils d'observation de l'enfant sont mis à disposition? - Du temps est-il mis à disposition pour la planification et l'évaluation? - Comment la protection des données, l'obligation d'aviser ainsi que le droit d'accès au dossier sont-ils respectés?		Instruments pour l'observation spécifique des enfants en situation de vulnérabilité - Quelles connaissances concernant le développement de l'enfant guident nos observations? - Quels instruments internes sont mis à disposition pour une observation spécifique?		Séances d'analyse de cas permettant de fixer des objectifs et de mettre en place des mesures adaptées - Agender les séances - Préparer un ordre du jour (Quel modèle d'analyse? Quels objectifs? Mesures à mettre en place? Cadre horaire).		Outils pour la préparation et la réalisation d'entretiens de coopération avec les parents - De quoi avons-nous besoin pour mener à bien les entretiens avec les parents? - Quel cadre nous permet de nous sentir en sécurité? - Quels sont nos outils?		Évaluer la pertinence du processus et des outils utilisés - Le processus contribue-t-il au bien-être de l'enfant? - Est-il nécessaire d'apporter des adaptations dans le processus en cours? - Avons-nous besoin d'approfondir nos connaissances professionnelles?		Déroulement défini en cas d'avis de détresse soumis à l'APEA - Qui, dans l'exercice de quelle fonction, a pour mission de transmettre l'avis à l'APEA? - Qui doit être informé-e et sous quelle forme, à l'interne comme à l'externe?	
Promouvoir le bien-être et le développement de l'enfant - Comment nous assurons-nous que notre accompagnement au quotidien contribue au bien-être de l'enfant? - Comment porter une attention à chaque enfant?		Observer de façon spécifique et ciblée l'enfant et son entourage - Qu'est-ce qui nous aide à identifier les ressources et les stratégies de résolution de problèmes de l'enfant? - Quels risques et défis identifions-nous? - Comment accéder aux renseignements utiles concernant le milieu de vie de l'enfant?		Objectif de l'analyse de cas: renforcer l'enfant et le soutenir dans la gestion de ses difficultés - Comment favoriser la résilience et reconnaître les capacités de l'enfant? - Quelles règles et structures pouvons-nous modifier en vue d'assurer le bien-être de l'enfant?		Renforcer l'enfant avant, pendant et après l'entretien avec les parents - Quelles informations transmettre à l'enfant concernant l'entretien? Qui s'en charge? Quand et comment? - Comment reconnaissons-nous les ressources et le droit de participation de l'enfant?		Observer de façon spécifique et ciblée l'enfant et son environnement - Les mesures étaient-elles adaptées? - Une amélioration du bien-être de l'enfant peut-elle être constatée dans un délai utile?		Renforcer et soutenir l'enfant en situation de vulnérabilité - Quelles ressources de l'enfant pouvons-nous renforcer? - Comment reconnaissons-nous les stratégies de résolution de problèmes de l'enfant? - Un soutien professionnel et adapté est-il proposé à l'enfant et à la famille?	
Former des partenariats éducatifs - Quelle est notre idée d'un partenariat éducatif? - Comment utiliser les ressources des parents en tant qu'expert-es de leur enfant? - Comment tenir compte du contexte culturel familial?		Échanger avec les parents sur la situation de l'enfant et de la famille - Comment s'assurer d'un échange d'informations avec les parents? - Qui informe les parents et comment, sur les observations ciblées? - Prendre en compte la perspective des parents.		Objectif de l'analyse de cas: prendre en compte la situation familiale et la perspective des parents. Organisation de la collaboration - De quelles ressources disposent les parents et quelles sont leurs difficultés? - Quel est le point de vue des parents quant à la situation? - Quel besoin de soutien ont les parents? Quels sont les services spécialisés appropriés? - Comment la collaboration avec les parents peut-elle être établie dans le but d'assurer le bien-être de l'enfant?		Objectif de l'entretien: impliquer les parents dans la coopération, afin de garantir ensemble le bien-être de l'enfant, de définir des mesures évaluables, de rediriger les parents vers des services appropriés - Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'entretien sont-ils clairs? - Est-ce que les parents doivent être aiguillés auprès d'une institution spécialisée? (par ex: Centre de puériculture). - Les parents sont-ils prêts et capables d'accepter de l'aide? - Le procès-verbal de l'entretien doit-il être remis aux parents?		Rencontrer les parents à une date définie pour un bilan, afin de contrôler les objectifs et les mesures décidées - Comment les parents perçoivent-ils l'évolution de la situation? - Est-ce que les mesures ont répondu aux besoins de l'enfant et des parents? - Est-ce que l'aiguillage auprès d'une institution spécialisée a porté ses fruits? - Comment entretenons-nous la relation avec les parents?		Informers les parents de manière transparente concernant les démarches qui vont suivre - Dans quel cadre et en présence de qui informer les parents des démarches auprès de l'APEA? - Comment préserver un climat de confiance et de respect dans les relations avec les parents?	
Tâches ayant un rapport direct avec le repérage précoce - Développement de processus de l'institution (planning et évaluation, formation continue). - Représentation vers l'extérieur (parents, autorités, médias, école...). - Les dispositifs en cas de situation de crise sont définis (en cas de mise en danger aiguë du bien-être de l'enfant, passer à l'étape 6).		Reconnaître une possible mise en danger du bien-être de l'enfant et d'éventuelles difficultés de développement de manière différenciée - Utilisation des aides à l'évaluation destinées aux spécialistes de la petite enfance (0 à 5 ans, Office cantonal des mineurs) en s'appuyant sur le principe des 4 yeux. - Suivi de la situation selon les indications du système des feux.		Lors d'une possible mise en danger du bien-être de l'enfant, la direction porte la responsabilité de la gestion du cas - Qui participe aux analyses de cas? - Quels services spécialisés sont en mesure de soutenir l'équipe (par ex: coaching du Centre de puériculture)? - Quelles informations doivent être transmises et à quel niveau hiérarchique?		Entretien de coopération: rencontrer les parents avec bienveillance et solliciter leur coopération - Anticiper et être prêt à accueillir les réactions des parents au moment où des exigences leurs seront posées. - Qui participe à l'entretien, qui le mène? - Faire appel au coaching du Centre de puériculture. - Documenter l'entretien en incluant les parents de manière transparente. - Si la coopération s'avère impossible, passer à l'étape 6.		Entretien d'évaluation des mesures mises en place avec les parents - Comment contrôler la mise en œuvre des mesures? - Vérifier si la responsabilité de la protection de l'enfant peut être déléguée à une institution spécialisée (par ex: Centre de puériculture)? - Des mesures supplémentaires doivent-elles être mises en œuvre afin d'atteindre l'objectif?		Avis auprès de l'APEA en cas de mise en danger du bien-être de l'enfant: informer les parents - Quelle personne de la direction est responsable d'aviser l'APEA? - Quel-les sont les professionnels-les impliqué-es? - Organiser un débriefing pour l'équipe éducative.	
Mettre en œuvre le concept pédagogique: observation systématique de l'enfant Qui observe et est responsable de transmettre les faits marquants à la direction?		Observer la situation de l'enfant et de son entourage de manière ciblée, vérifier la pertinence des observations, porter une réflexion et documenter - Comment pouvons-nous accéder aux informations pertinentes complémentaires? - Qui est responsable de l'évaluation, de la réflexion et de l'information à l'attention de la direction?		Au cours de l'analyse de cas, des objectifs et des mesures appropriés pour le soutien de l'enfant et de son entourage sont élaborés - Comment pouvons-nous mener à bien le mandat d'encouragement de l'enfant? - Comment intégrons-nous la perspective des parents? - Comment justifions-nous nos décisions au niveau professionnel?		Accompagner et encourager l'enfant dans le contexte des défis qu'il rencontre - Comment l'équipe est-elle informée au sujet de l'entretien mené avec les parents? - Quelles ressources sont à disposition de l'équipe éducative pour accompagner l'enfant de manière adéquate? - Comment pouvons-nous nous soutenir mutuellement, avons-nous besoin de conseils/supervision externes?		Vérifier les mesures mises en place qui concernent l'équipe éducative - Est-ce que nous disposons d'instruments appropriés pour vérifier l'application des mesures mises en place? - Qui doit recueillir et transmettre quelles informations?		Prendre en charge et encourager l'enfant en situation de vulnérabilité - Quels éléments doivent être portés à la connaissance de l'équipe? - Un soutien spécifique est-il nécessaire à l'équipe éducative pour accomplir son mandat pédagogique auprès de l'enfant?	